Guide du travail de master

UNIL | Université de Lausanne
Faculté de biologie et de médecine
École de médecine

Contacts

Responsable du Travail de Master
Pr Gérard Waeber

Secrétariat
École de médecine
Mme Miléna Magnin
Rue Dr César Roux 19
1005 Lausanne
Tél. : +41 21 692 50 09
master_med@unil.ch

version du 23 février 2023

Table des matières

Table des matières 1

Introduction 2

Objectifs 2

Périmètre du Travail de Master 3

Mémoire 6

Responsabilités de l'étudiant·e 7

Responsabilités du·de la tuteur·trice 8

Évaluation 9

Procès-verbal d'évaluation 10

Étapes 11
1. Recherche d'un·e tuteur·trice, choix et annonce du sujet 11
2. Préparation et dépôt du synopsis 12
3. Réalisation du TM 13

Annexe : Calendrier 16

Introduction

L'obtention d'une Maîtrise universitaire en médecine est une étape obligatoire pour se présenter à l'examen fédéral de médecine à la fin des études. La réalisation d'un travail de recherche appelé « Travail de Master » (TM), aboutissant à la rédaction d'un mémoire, fait partie intégrante des exigences des études.

Le TM se prépare dès le début du semestre de printemps de la BMed3 et la rédaction du mémoire se termine avant le début de l'année de stages (MMed3). Il représente une étape importante de l'apprentissage de la recherche biomédicale et s'intègre aux autres enseignements donnés dans le domaine. Ce travail permet à l'étudiant·e de tester ses capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique. Les travaux de recherche et la rédaction du mémoire sont réalisés sous la supervision d'un·e tuteur·trice. Le mémoire est évalué par le·la tuteur·trice et un·e expert·e, puis présenté par l'étudiant·e lors d'une défense orale. Le TM est crédité de 15 ECTS au total.

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations pratiques pour que votre TM puisse se réaliser dans les meilleures conditions. Les modalités, les objectifs et les critères d'évaluation y sont détaillés.

Objectifs

Le TM représente pour les étudiant·e·s une opportunité de **mener un travail de recherche**, **avec l'aide de tuteur·trice·s,** que ce soit dans le domaine de la clinique, de la recherche fondamentale, de la santé publique ou des sciences humaines. Il devrait leur permettre **d'acquérir et de mettre en pratique des méthodologies** (approches intellectuelles et expérimentales) utilisées dans l'un des divers domaines proposés, de comprendre l'importance de la place de la recherche dans le quotidien du médecin et de déterminer dans quel domaine et comment la recherche pourrait les intéresser au point de faire partie de leur plan de carrière future.

Les **objectifs** d'apprentissage du TM sont les suivants :

- identifier à partir de la littérature scientifique l'état actuel de la recherche dans le domaine en question
- élaborer une question de recherche relative à la santé ou à la médecine et formuler une hypothèse de recherche
- établir et appliquer une approche méthodologique permettant de répondre à la question et de tester l'hypothèse
- analyser et interpréter de façon critique les résultats obtenus en utilisant les outils appropriés
- s'approprier les concepts et les bonnes pratiques en matière d'intégrité de la recherche scientifique
- communiquer les résultats de recherche de manière claire et efficace (par oral et par écrit)

Périmètre du Travail de Master

Étant donné le temps alloué à la réalisation du TM, une production de même ampleur qu'une thèse de médecine n'est pas envisagée. Le sujet doit être suffisamment bien délimité au départ pour que l'étudiant·e le réalise en moins de 2 ans, en sus des cours. Le TM représente environ **350 à 400 heures de travail** pour un équivalent de **15 crédits ECTS**, auxquels s'ajoutent 5 crédits obtenus après :

- participation à la semaine de cours d'approfondissement de la recherche biomédicale (excepté pour les étudiant·e·s mobilité)
- enregistrement et signature en ligne du synopsis par toutes les parties (y compris les étudiant·e·s en mobilité).

Le TM peut se faire seul·e ou à deux étudiant·e·s. Dans le cas d'un **travail en binôme**, la partie spécifique de chaque étudiant·e doit être précisée dès la rédaction du synopsis ; la validation reste individuelle, basée sur la contribution et la présentation de chacun·e des deux étudiant·e·s. En conséquence, les travaux en binôme font l'objet de deux synopsis et de deux mémoires distincts, chaque étudiant·e assurant la défense de sa partie.

Selon les cas, l'étudiant·e peut participer au travail d'un groupe déjà opérationnel, en intégrant par exemple une équipe de chercheur·e·s. Le sujet du TM doit alors être bien défini et individualisé pour l'étudiant·e.

Les sujets sont catégorisés en **5 domaines de recherche** :

- **Recherche clinique**
- **Recherche fondamentale**
- **Recherche en santé publique**
- **Recherche en sciences sociales et humaines**
- **Autres recherches** (développement d'outils pédagogiques, etc.)

Dans le domaine de la **recherche clinique**, le TM peut porter sur l'analyse de dossiers d'une série de malades présentant une manifestation clinique spécifique, ou sur un cas clinique particulier dont l'étude peut contribuer à une meilleure compréhension de la maladie en question, ou encore sur un nouveau test diagnostique. Certains·e· étudiant·e·s entrent dans un programme de recherche clinique plus vaste et accomplissent des tâches de recherche spécifiques, en exploitant, par exemple, une banque de données existante. Le TM peut être constitué d'un « case report » et/ou d'une revue de la littérature selon des conditions définies. Un « case report » peut être admis comme TM à condition qu'il décrive un cas inhabituel et d'intérêt pour le domaine et qu'il soit accompagné d'une revue approfondie de la littérature.

En **recherche fondamentale/expérimentale**, l'étudiant·e a un projet adapté au temps de travail à disposition. Il apprend à concevoir le « design » d'une expérience, les approches méthodologiques à utiliser, comment réaliser les expériences pertinentes et comment interpréter les résultats. L'apprentissage du « troubleshooting », c'est-à-dire l'analyse et la résolution des problèmes liés à la méthodologie utilisée, constitue une partie importante de l'immersion en recherche expérimentale. Le TM est typiquement un sous-projet d'un projet plus large du laboratoire hôte et les résultats obtenus peuvent éventuellement être inclus dans une publication. L'étudiant·e peut également préparer un projet de recherche détaillé, allant de la définition des bases scientifiques de la question de recherche à l'exposé des méthodes et l'évaluation critique des résultats attendus.

Dans le domaine de **la santé publique et de la médecine communautaire**, les étudiant·e·s peuvent réaliser de petites enquêtes de terrain, une observation ou une analyse épidémiologique d'un problème de santé. Une revue exhaustive et détaillée d'un sujet avec la possibilité de publication dans un journal à politique éditoriale être également admise.

Dans celui des **sciences humaines en médecine**, le TM peut porter sur l'analyse de situations éthiques particulières, l'analyse de facteurs sociaux ou culturels d'une problématique de santé, la synthèse d'ouvrages d'histoire médicale sur un thème donné, etc.

Pour toutes les catégories de TM :

- Une **revue de la littérature** seule peut être admise comme TM. Une publication dans un journal à politique éditoriale est souhaitable. Cela implique qu'elle soit exhaustive et d'intérêt pour les spécialistes du domaine.
- Si le travail aboutit à la **publication** d'un article sous forme de « short report », il doit être accompagné d'une présentation détaillée de la méthodologie et des résultats.
- Dans le cas où la production du TM ne débouche pas sur un texte écrit, mais sur une vidéo ou un logiciel par exemple, un **descriptif** d'environ 5-10 pages est exigé pour la mise en perspective du travail, avec un résumé écrit et une discussion.

Si l'étudiant·e désire que son futur TM soit reconnu dans le cadre de la **formation préparatoire au MD-PhD**, ce point doit être mentionné rapidement au·à la tuteur·trice pour que ce·cette dernier·ère l'enregistre officiellement comme tel sur la plateforme (pour autant que le projet soit reconnu pertinent pour le MD-PhD). Les études de cas, les revues de littérature et les méta-analyses ne sont pas admissibles dans ce cadre. Un investissement conséquent de l'étudiant·e est requis pour la filière MD-PhD. Seule la Commission MD-PhD peut décider de la reconnaissance des crédits pour la formation.

Mémoire

Bien que le mémoire de Master ne soit pas une thèse, sa rédaction suit une organisation semblable : une **introduction** qui situe la question posée dans un contexte de connaissances actualisées, une description de la **méthodologie** utilisée, une présentation des **résultats**, une **discussion** finale qui tient compte du contexte de la recherche effectuée et une **conclusion**.

Le TM doit contenir une **page de présentation** (modèle disponible sur le site de l'EM, pages TM pour les étudiant·e·s MMed1 et MMed2-3) et un **résumé d'une page**, placés en début de mémoire, avec des mots-clés (maximum 5). Ces informations sont requises pour l'archivage sur Serval, le serveur académique de l'UNIL. Tous les TM y sont archivés (sauf refus du·de la tuteur·trice et/ou de l'étudiant·e) et téléchargeables en libre accès. L'accès aux mémoires des années précédentes se fait depuis le portail MyUnil.

La traduction anglaise du titre du mémoire doit être transmise à l'EM, afin de répondre aux directives qui obligent à mentionner le titre de ce travail en anglais sur le document qui accompagne le diplôme de Maîtrise universitaire délivré par l'UNIL.

L'étudiant·e rédige son mémoire en respectant strictement les Directives 0.3, 0.3bis et 4.2 de l'Université de Lausanne concernant le **plagiat**, disponibles sur la page Déontologie et plagiat. **En cas de non-respect** de ces directives, l'EM peut refuser le mémoire, entraînant l'échec de l'étudiant·e et son incapacité à s'inscrire à l'examen final de médecine.

Le mémoire de Maîtrise devra comporter **un minimum de 4000 mots et un maximum de 10 000 mots** y compris les pages de titre, la table des matières sans les références bibliographiques. S'il s'agit d'une revue de littérature dont la liste de références bibliographiques prend généralement une place considérable, celle-ci peut être mise en annexe.

Le rapport doit être transmis à l'expert·e, au·à la tuteur·trice et à l'EM au format PDF. Les versions papier ne sont pas admises.

Le mémoire peut être rédigé en **anglais**.

Son **format** :

- Taille de caractère minimum 11
- Marge minimum 2 cm
- Format bibliographique « Style Vancouver » pour les travaux rédigés en français, sauf indication contraire du·de la tuteur·trice. Vous trouverez un guide sous : http://www.bium.ch/guide-vancouver.
- Pour la rédaction en anglais, les recommandations peuvent être trouvées sous https://www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html, avec les détails sous http://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK7256/ . Elles suivent celles du journal dans le cas d'une publication d'un article.

Si le travail est destiné à être **publié**, l'étudiant·e peut présenter l'article tel que soumis, en lieu et place d'un mémoire. La soumission sous forme d'article ou de chapitre de livre exige que l'étudiant·e soit le·la **premier·ère ou co-premier·ère auteur·e**. La confirmation de publication n'est pas requise lors de la remise du TM.

Si l'étudiant·e n'est pas premier·ère auteur·e d'un article auquel il·elle a participé, il·elle présentera sa propre contribution à l'article sous la forme d'un mémoire.

Responsabilités de l'étudiant·e

➧ L'étudiant·e doit respecter les **étapes et délais imposés par l'EM**.

➧ **L'étudiant·e doit se conformer au calendrier** établi avec le·la tuteur·trice et tenir ce·tte dernier·ère au courant de l'avancement de ses travaux.

En cas de difficulté d'accès au·à la tuteur·trice, l'étudiant·e a la responsabilité d'en aviser précocement l'EM (master_med@unil.ch).

➧ En cas de **litige** qui surviendrait entre l'étudiant·e et le·la tuteur·trice, une médiation est mise sur pied par l'EM.

➧ **L'étudiant·e est responsable de l'avancement de sa recherche et de la rédaction de son mémoire.**

➧ Pour se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la recherche relative à l'être humain, la plupart des TM doivent désormais être soumis à la Commission d'éthique vaudoise de la recherche sur l'être humain (CER-VD). Les demandes à

la Commission d'éthique se font uniquement en ligne au moyen d'un lien disponible sur le site internet de l'EM, page TM pour les étudiant·e·s BMed3. Il incombe au·à la tuteur·trice de soumettre les demandes nécessaires à la Commission d'éthique.

➧ Pour les travaux nécessitant un **accès aux dossiers médicaux** de patients, l'étudiant·e doit se référer à la procédure indiquée sur la page TM pour les étudiant·e·s BMed3.

Responsabilités du·de la tuteur·trice

➧ Le·La tuteur·trice met à jour les informations présentes sur ses pages unisciences. Voir la marche à suivre vidéo.

➧ Le **suivi de l'étudiant·e** est de la responsabilité du·de la tuteur·trice. Il n'y a pas de fréquence prédéterminée pour les réunions de supervision. **Des réunions régulières et rapprochées sont néanmoins vivement recommandées**, en particulier au début du travail. **Le·La tuteur·trice doit être disponible** pour les questions de l'étudiant·e et doit veiller à ce que la progression du travail se déroule conformément aux attentes.

➧ Il incombe au·à la tuteur·trice de s'assurer que :

- le sujet soit réalisable dans le temps disponible avec les ressources qu'il·elle peut mettre à disposition
- l'étudiant·e bénéficie de l'encadrement nécessaire pour réaliser son travail et dispose d'un accès aux ressources nécessaires (y compris pour la réalisation des aspects statistiques)
- les **ressources** nécessaires à l'accomplissement du TM sont à disposition de l'étudiant·e. Il peut s'agir d'une place de travail dans un laboratoire, d'un bureau, de ressources informatiques ou de données. Les consommables, les prestations de conseil statistique ou les frais de la Commission d'éthique peuvent être remboursés à concurrence de **Frs 700**.–. Les demandes de remboursement sont à transmettre au plus tard le 31 décembre de l'année de remise officielle du TM (31 mai de la M2). Toutes demandes effectuées après cette date seront refusées. **(avant tout achat, écrire à master_med@unil.ch pour validation préalable, sauf pour la Commission d'éthique).**

Il incombe au·à la tuteur·trice de soumettre les demandes nécessaires à la Commission d'éthique. Attention aux **délais** nécessaires à l'examen des documents et aux échanges avec la Commission d'éthique pour l'établissement du calendrier du TM.

➧ Le·La tuteur·trice évalue et atteste de l'éventuelle pertinence du sujet pour la formation MD-PhD au moment de l'enregistrement officiel du TM sur la plateforme.

➧ Le **tutorat** correspond à un investissement de la part du·de la tuteur·trice estimé à un total d'environ **50 heures**. Selon les circonstances, ce quota peut être dépassé.

Évaluation

L'évaluation porte sur le travail écrit et la défense orale. Le·La tuteur·trice et l'expert·e se portent garants vis-à-vis de l'EM de la qualité et de la quantité du travail fourni. Ils·Elles s'assurent du respect des directives sur le plagiat.

Parmi les **critères** utilisés pour évaluer la réussite du mémoire on mentionnera :

- Identification du sujet avec une introduction qui démontre une recherche approfondie de la littérature
- Définition d'objectifs clairs
- Description détaillée de la méthode de travail
- Description claire des résultats obtenus
- Mise en perspective des résultats obtenus
- Pertinence de la discussion
- Clarté de l'ensemble du document.

Parmi les critères utilisés pour évaluer la qualité du travail dans son ensemble on pourra inclure :

- Auto-évaluation du travail effectué
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Efficacité du travail en équipe
- Créativité.

D'autres critères peuvent être pris en considération selon le type de travail réalisé.

La **défense orale** peut revêtir plusieurs formes :

- Présentation, puis discussion en présence de l'expert·e et du·de la tuteur·trice dans une session ouverte.
- Le·La chef·fe de service (ou ses cadres) peut organiser une session lors de laquelle plusieurs travaux sont successivement défendus par leurs auteur·e·s.
- La présentation peut être insérée dans un colloque de service, ou faire l'objet d'un colloque spécifique pour les collaborateur·trice·s du service.
- Le travail peut être présenté dans le cadre d'un congrès en présence du·de la tuteur·trice et de l'expert·e.

Recommandation est faite au·à la tuteur·trice de donner un **feed-back à l'étudiant·e** sur son travail à la fin de la défense orale. Il serait souhaitable que l'étudiant·e puisse également donner son appréciation de son expérience.

Procès-verbal d'évaluation

L'évaluation du mémoire de TM et de sa défense orale par le·la tuteur·trice et l'expert·e, est transcrite dans un document unique, le **procès-verbal d'évaluation** qui tient lieu de document officiel (disponible sous le lien https://www.unil.ch/ecoledemedecine/TM_infos.

Selon les directives fixées par l'Université, le·la tuteur·trice et l'expert·e attribuent une **note** qui englobe le mémoire écrit et la défense orale ; la notation se fait comme suit :

- **0** = plagiat, fraude ou tentative de fraude
- **1** = inacceptable
- **1,5** = extrêmement mauvais
- **2** = très mauvais
- **2,5** = mauvais
- **3** = très insuffisant
- **3,5** = insuffisant
- **4** = suffisant
- **4,5** = satisfaisant
- **5** = bon
- **5,5** = très bon
- **6** = excellent

Étapes

1. Recherche d'un·e tuteur·trice, choix et annonce du sujet

Par l'étudiant·e :

➧ Dès le début du semestre de printemps de la BMed3, **l'étudiant·e est invité·e à identifier lui·elle-même un·e tuteur·trice avec le·laquelle il·elle définit un sujet de recherche**. Une base de données regroupant les tuteur·trice·s et leurs domaines de recherche est à disposition des étudiant·e·s sur le site de l'École de médecine.

➧ Les tuteur·trice·s portent un titre académique de professeur·e, de privat-docent (PD) ou de maître d'enseignement et de recherche (MER). Ils·Elles appartiennent à la FBM ou à l'une des facultés des sciences et/ou de médecine en Suisse ; dans ce dernier cas de figure, l'étudiant·e fournit à l'EM un descriptif du sujet pour approbation du projet et du·de la tuteur·trice.

➧ L'étudiant·e informe rapidement son·sa tuteur·trice de sa volonté de faire reconnaître son TM pour la formation préparatoire au MD-PhD.

Par le·la tuteur·trice :

➧ **Le·La tuteur·trice est responsable de l'annonce de l'étudiant·e et de son sujet.** Lorsque le·la tuteur·trice a conclu un sujet de TM avec un·e étudiant·e, il·elle annonce le sujet :

- d'abord par **email à l'EM** (en tout temps), à l'adresse master_med@unil.ch,
- puis en l'enregistrant formellement sur la **plateforme électronique** (**du 31 juillet au 30 septembre**, fin de la BMed3). Voir le tutoriel vidéo.

➧ Si le TM nécessite un passage auprès de la **Commission d'éthique**, le·la tuteur·trice effectue les démarches dès que possible (plus d'infos sur la page TM des étudiant·e·s BMed3).

➧ Si l'étudiant·e souhaite valider son TM pour la formation préparatoire au **MD-PhD**, le·la tuteur·trice remplit le formulaire ad hoc et l'envoie à l'École doctorale.

➧ **Les tuteur·trice·s doivent être disponibles pour toute la durée de réalisation du TM afin d'encadrer l'étudiant·e**. En cas de départ à la retraite du·de la tuteur·trice et si ce·tte dernier·ère le désire, il·elle peut terminer le TM en cours avec l'étudiant·e, pour autant qu'il·elle puisse assurer un encadrement adéquat. Dans le cas contraire, il·elle devra désigner un·e remplaçant·e porteur·se d'un titre académique et le·la mettre précocement au courant du déroulement du TM. Pour les autres types de départ, la clause de remplacement s'applique.

➧ Le·La tuteur·trice peut s'assurer de la collaboration d'un·e **co·tuteur·trice** pour encadrer l'étudiant·e. Le·La co·tuteur·trice doit être un·e chercheur·se, mais ne doit pas nécessairement faire partie du corps enseignant. Le·La tuteur·trice reste la personne de référence vis-à-vis de l'EM.

2. Préparation et dépôt du synopsis

Par l'étudiant·e :

➧ Dès que le sujet du TM est convenu avec un·e tuteur·trice, il est recommandé à l'étudiant·e de commencer à rédiger le synopsis avec l'aide du·de la tuteur·trice. Un exemple de synopsis se trouve sur la page TM pour les étudiant·e·s MMed1 du site de l'EM.

➧ Dès la fin du cours d'approfondissement de la recherche biomédicale (qui a lieu la semaine précédent la rentrée académique), l'étudiant·e à jusqu'au **6 novembre** de la même année pour **rédiger et enregistrer sur la plateforme électronique le synopsis de suivi du TM.** Ce délai s'applique également à la signature en ligne du synopsis par le·la tuteur·trice, l'expert·e et l'étudiant·e**.** Le synopsis contient :

- un descriptif du travail sous forme de résumé d'environ 500 mots (question de recherche, but, objectif, matériel et méthode, résultats escomptés)
- un calendrier

➧ L'étudiant·e enregistre à cette même occasion les **coordonnées de l'expert·e** choisi·e par le·la tuteur·trice.

- Pour les étudiant·e·s en **mobilité**, les crédits ECTS sont validés dès que l'enregistrement du synopsis est effectué et que la signature en ligne est obtenue de toutes les parties.

Par le·la tuteur·trice :

- Il·Elle soutient l'étudiant·e dans la rédaction du **synopsis**, définit avec lui·elle un **calendrier** et identifie **un·e expert·e** dont il·elle transmet le nom à l'étudiant·e pour que celui·celle-ci puisse l'enregistrer sur la plateforme.

- Le·La tuteur·trice s'assure de la bonne collaboration de l'expert·e. **Ce·tte expert·e doit appartenir à un département, une section ou une unité différente** de celle du·de la tuteur·trice et de l'éventuel·le co·tuteur·trice, et lui·elle-même posséder un titre académique lui permettant de superviser un mémoire dans le cadre de la FBM. À titre exceptionnel, la Direction de l'EM peut statuer sur la possibilité de nommer au titre d'expert·e une personne qui n'est pas détentrice d'un titre. Si le·la tuteur·trice est rattaché·e à une autre faculté, ou une autre université, l'expert·e doit appartenir à la FBM.

- Le **6 novembre**, **le synopsis** déposé par l'étudiant·e devra avoir été **validé et signé par le·la tuteur·trice et l'expert·e** sur la plateforme électronique au moyen du lien spécifique à chacun :
  - Lien pour les tutrices et tuteurs
  - Lien pour les expertes et experts
  - Lien pour les étudiantes et les étudiants

Important : depuis le 10 février 2021, la connexion sur plusieurs services UNIL a été modifiée, elle ne se fait plus avec votre compte habituel de l'UNIL, mais avec votre edu-ID (SWITCH) que vous devez avoir créé et lié au préalable (infos et marche à suivre).

3. Réalisation du TM

Par l'étudiant·e :

- L'étudiant·e est responsable de l'avancement de son TM. Plusieurs semaines sont réservées à la finalisation du TM avant le début de l'année de stages, mais il est **fortement conseillé de commencer le TM le plus tôt possible et d'y travailler régulièrement**.

- L'étudiant·e doit **remettre son mémoire au·à la tuteur·trice et à l'expert·e pour validation** dans un délai raisonnable avant de le **déposer** sous format électronique (PDF) auprès de l'EM à master_med@unil.ch jusqu'au **31 mai** de la MMed2. La **défense orale** se fait après le dépôt du mémoire, et **au plus tard le 31 août** suivant. L'étudiant·e signe le procès-verbal d'évaluation qui lui a été transmis par le·la tuteur·trice dans la semaine suivant la défense orale.

- Si le dépôt du mémoire et la défense orale n'ont pas été achevés au **31 août** suivant le dépôt du mémoire, ou si l'une ou l'autre de ces étapes sont jugées insuffisantes par le·la tuteur·trice et l'expert·e, une **remédiation** est demandée par le·le tuteur·trice qui communique à l'étudiant·e les points à améliorer. La défense orale peut être organisée après que la deuxième version du mémoire ait été rendue par l'étudiant·e et approuvée par le·la tuteur·trice ainsi que l'expert·e. **La période de remédiation se prolonge jusqu'au 31 octobre de la MMed3**, **dernier délai**. Elle peut également être mise à profit pour une seconde défense orale si la première a été jugée insuffisante.

- Les étudiant·e·s présentent leur travail sous forme de poster lors du **M-Day**, programmé au mois de décembre de la MMed3. La participation active à cette manifestation n'est pas obligatoire, mais fortement encouragée.

Par le·la tuteur·trice :

- Durant toute la durée de réalisation du TM, **le·la tuteur·trice suit le travail de l'étudiant·e et valide les étapes selon le calendrier défini.**

- Le·la tuteur·trice et l'expert·e doivent lire le mémoire, transmettre les corrections à l'étudiant·e et valider le mémoire pour que l'étudiant·e puisse le transmettre à l'EM au plus tard le **31 mai** de la MMed2.

- Si le·la tuteur·trice et l'expert·e jugent le mémoire suffisant, ils·elles conviennent avec l'étudiant·e d'une date et d'un lieu pour la **défense orale**

du mémoire qui doit avoir lieu **au plus tard pour le 31 août** suivant le dépôt du mémoire.

- **Au plus tard trois semaines après la fin du délai de la défense orale, le·la tuteur·trice transmet au secrétariat de l'EM le procès-verbal d'évaluation du TM** (master_med@unil.ch), dûment rempli et signé par l'étudiant·e et l'expert·e (et co-tuteur·trice le cas échéant), établissant l'acceptation ou le refus du mémoire et de la défense orale. En cas de refus, ce document précise à quelles dates le mémoire doit être remis et la défense réalisée.

- Si le dépôt du mémoire et la défense orale n'ont pas été achevés au **31 août** suivant le dépôt du mémoire, ou si l'une ou l'autre de ces étapes sont jugées insuffisantes par le·la tuteur·trice et l'expert·e, une **remédiation** est demandée par le·le tuteur·trice qui communique à l'étudiant·e les points à améliorer. La défense orale peut être organisée une fois que la deuxième version du mémoire a été rendue par l'étudiant·e, et approuvée par le·la tuteur·trice et l'expert·e. **La période de remédiation se prolonge jusqu'au 31 octobre de la MMed3**, **dernier délai**. Elle peut également être mise à profit pour une seconde défense orale si la première a été jugée insuffisante.

Pr Gérard Waeber
Responsable du TM
École de médecine

ÉTUDIANT·E		TUTEUR·TRICE
BMed3		
Séance d'information	février	Séance d'information
Recherche d'un·e tuteur·trice et définition d'un sujet Information au·à la tuteur·trice si volonté de reconnaissance du TM pour la formation préparatoire au MD-PhD	-> 31 juillet	Annonce des sujets convenus avec un·e étudiant·e à master_med@unil.ch Soumission du formulaire à la Commission d'éthique si nécessaire
	31 juillet au 30 septembre	Inscription formelle des sujets/étudiant·e·s sur la plateforme électronique
	30 septembre	Le sujet doit avoir été enregistré par le·la tuteur·trice Déclaration de l'éventuelle pertinence du sujet pour la formation MD-PhD
MMed1		
Cours d'approfondissement de la recherche biomédicale	**semaine précédent la rentrée académique**	
Rédaction du synopsis	-> début octobre	- Rédaction du synopsis - Définition du calendrier - Identification d'un·e expert·e
Enregistrement du synopsis et de l'expert·e sur plateforme électronique	**6 novembre** *5 ECTS*	Signature sur la plateforme électronique du synopsis déposé par l'étudiant·e (valable aussi pour l'expert·e)
Avancement du travail selon l'échéancier défini	octobre ->	Suivi du travail de l'étudiant·e et validation des étapes selon l'échéancier défini
MMed2		
Avancement du travail selon l'échéancier défini		Suivi du travail de l'étudiant·e et validation des étapes selon l'échéancier défini
Remise du mémoire au· à la tuteur·trice et à l'expert·e pour aval		Lecture du mémoire, remise des corrections à l'étudiant·e et validation du mémoire (valable aussi pour l'expert·e)
Délai d'envoi du mémoire validé par le·la tuteur·trice et l'expert·e à l'EM (master_med@unil.ch)	**31 mai** *5 ECTS*	
MMed3		
Délai pour la **défense orale**	**31 août** *10 ECTS*	Délai pour la **défense orale**
Signature du procès-verbal d'évaluation	Jusqu'à 3 semaines après le délai pour la défense orale	Information du résultat à l'étudiant·e et envoi du **procès-verbal d'évaluation** à l'EM signé par le·la tuteur·trice, l'expert·e et l'étudiant·e
Fin du délai de **remédiation**	**31 octobre**	Fin du délai de **remédiation**